



HAL
open science

Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis. *Géostratégiques*, 2010, 29, pp.49-73. halshs-00762870

HAL Id: halshs-00762870

<https://shs.hal.science/halshs-00762870>

Submitted on 8 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE QUESTION ÉMINEMMENT GÉOPOLITIQUE : LE RECENSEMENT DÉCENNAL AUX ÉTATS-UNIS



Recteur Gérard-François DUMONT

Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne, président de la revue
*Population & Avenir*¹

DEUX ÉLÉMENTS TÉMOIGNENT *A PRIORI* combien le recensement décennal aux États-Unis est incontestablement une question hautement politique. D'une part, son organisation est prévue dès l'article premier de la Constitution de 1787. D'autre part, tous les dix ans, le président des États-Unis proclame la date officielle du recensement et invite, dans un document et dans des déclarations, les habitants du pays à remplir le formulaire de recensement.

Cette dimension politique n'est pas seulement de nature symbolique car les résultats du recensement américain ont des effets directs en géopolitique interne et externe. Ils déterminent, par suite des normes institutionnelles, le nombre de représentants par État au Congrès des États-Unis et la composition du corps électoral qui élit le président. En outre, ils conduisent à connaître la répartition par origine et par « race » de la population des États-Unis, un résultat fortement examiné par les candidats aux élections qui adaptent leurs stratégies électorales à cette répartition. Ces dernières répartitions indiquent l'importance quantitative de certaines diasporas et, donc, leur influence potentielle sur la géopolitique externe des États-Unis. Enfin, le recensement éclaire sur les indicateurs démographiques de cette puissance, qui sont l'un des paramètres de la géopolitique mondiale.

La nature constitutionnelle du recensement américain

Une des fortes spécificités du recensement aux États-Unis est sa nature constitutionnelle, alors qu'il relève dans de nombreux autres États de simples mesures

1. www.population-demographie.org, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris

législatives. Il en résulte que le lancement de chaque recensement est officialisé par le président des États-Unis lui-même, qui proclame le *census day*, le jour arrêté comme celui de la date du recensement. Les personnes doivent répondre au formulaire de recensement en fournissant des renseignements correspondant à la date de ce *census day*, donc, par exemple, leur âge au 1^{er} avril 2010, date du *census day* de 2010², même si elles ne remplissent le formulaire que dans les semaines qui suivent. Cela est logique puisqu'un recensement est la photographie d'une population à une date déterminée. Par exemple, les enfants nés le 1^{er} avril doivent être recensés, mais non ceux nés le 2 avril. Le formulaire précise qu'il faut indiquer comme âge « 0 » pour les bébés qui ont moins d'un an. Comme il s'agit de dénombrer les résidents au lieu où ils habitent, la personne de la famille qui remplit la feuille de recensement doit indiquer « toutes les personnes, bébés inclus, qui vivent et dorment dans la même maison, appartement ou maison mobile ». Mais elle ne doit pas compter les personnes vivant à l'université ou se trouvant dans les forces armées, ni celles vivant dans une maison de retraite ou un centre de rétention, ces personnes étant décomptées par ailleurs³.

La majeure partie du recensement américain s'organise par courrier. En mars 2010, un court formulaire, ne comportant que dix questions par personne, est envoyé par courrier à tous les ménages aux États-Unis et à Porto Rico. Il est en anglais, mais un *Guide d'aide linguistique* existe en 59 langues pour aider la population résidant aux États-Unis à répondre au questionnaire de recensement en anglais. Le questionnaire dûment rempli doit être renvoyé dans une enveloppe préaffranchie fournie à cet effet.

Dans le cas contraire, les personnes peuvent recevoir la visite d'un agent du recensement (*census taker*), employé du Bureau du recensement des États-Unis (US Census Bureau), généralement un résident local, qui se rend au domicile pour collecter les informations demandées dans le formulaire de recensement. L'identité ainsi que les informations communiquées sont protégées et constituent, en vertu du droit fédéral américain, des données à caractère privé. L'US Census Bureau, qui

2. En 2000, le *census day* était également le 1^{er} avril.

3. Ainsi le recensement des États-Unis est-il organisé de façon à éviter les doubles comptes qui sont une des particularités et difficultés des recensements en France. Cf. Dumont, Gérard-François (dir.), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.

gère le recensement⁴, précise aussi que chaque agent du recensement est assermenté et s'est engagé à protéger les informations communiquées.

Il importe de noter une forte particularité du formulaire américain par rapport à d'autres recensements comme celui organisé en France : la nationalité n'est pas demandée car sa connaissance est organisée dans le cadre d'une autre source d'information statistique, ce qui peut être de nature à optimiser le taux de réponse. En outre, comme d'ailleurs en France, il n'est pas demandé à la personne si elle réside légalement dans ce pays.

La répartition des fonds publics

Parmi les arguments susceptibles d'encourager les habitants des États-Unis à remplir et retourner le formulaire de recensement, l'US Census Bureau insiste sur le fait que les données collectées par le recensement aident les autorités fédérales à répartir, chaque année, plus de 400 milliards de dollars en financements fédéraux destinés :

- aux hôpitaux,
- aux centres de formation à l'emploi,
- aux établissements d'enseignement,
- aux centres d'accueil des personnes âgées,
- aux ponts, tunnels et projets d'ouvrages publics,
- et aux services d'urgence.

Mais le recensement contribue également à la détermination du nombre de sièges dont dispose chaque État au sein de la Chambre des représentants (House of Representatives) du Congrès des États-Unis.

Recensement et représentation parlementaire

Rappelons que, aux États-Unis, le Sénat partage, au sein du Congrès, le pouvoir législatif avec une autre chambre, la Chambre des représentants, pour laquelle la règle proportionnelle prévaut. Cette dernière a été fixée dès le 17 septembre 1787 dans l'article 1 de la Constitution, section 2 : « La Chambre des représentants sera composée de membres choisis tous les deux ans par le peuple des différents États.

4. En quelque sorte l'équivalent de l'Insee français.

[...] Les représentants et les impôts directs seront répartis entre les différents États⁵ qui pourront faire partie de cette Union, proportionnellement au nombre de leurs habitants, qui sera déterminé en ajoutant au nombre total des personnes libres, y compris celles qui se sont louées pour un nombre d'années déterminé, mais à l'exclusion des Indiens non soumis à l'impôt, trois cinquièmes de toutes les autres personnes. Le recensement sera effectué dans les trois ans qui suivront la première réunion du Congrès, et ensuite tous les dix ans, de la manière qui sera fixée par la loi. Le nombre des représentants n'excédera pas un pour trente mille habitants, mais chaque État aura au moins un représentant : jusqu'à ce que le recensement soit effectué, l'État du New Hampshire aura droit à trois représentants, le Massachusetts à huit, l'État de Rhode Island et les Plantations de Providence à un, le Connecticut à cinq, l'État de New York à six, le New Jersey à quatre, la Pennsylvanie à huit, le Delaware à un, le Maryland à six, la Virginie à dix, la Caroline-du-Nord à cinq, la Caroline-du-Sud à cinq et la Géorgie à trois. »

Avant même la réalisation d'un premier recensement, le nombre de représentants de chacun des treize États (les treize colonies fondatrices des États-Unis) est choisi sur une estimation de la population de chacun d'entre eux. Depuis, le nombre de représentants par État est donc déterminé en fonction de la population, telle qu'elle est estimée tous les dix ans après chaque recensement fédéral, organisé les années dont le millésime se termine par zéro.

La seule règle constitutionnelle concernant le nombre de représentants dit que « le nombre de représentants ne doit pas excéder un pour trente mille ». Aussi ce nombre a-t-il régulièrement augmenté avec la croissance de la population des États-Unis. Mais, en 1911, le Congrès décide de fixer le nombre maximum de représentants à 435. En 1959, ce nombre est passé temporairement à 437, avec l'admission de l'Alaska et d'Hawaï comme nouveaux États de l'Union, avant de revenir à 435 quatre années plus tard, en 1963, après le réajustement prenant en compte le recensement fédéral de 1960.

La Constitution ne prévoit pas la représentation à la Chambre des représentants du district de Columbia (Washington DC) et de divers autres territoires américains. Cependant, ceux-ci élisent à la Chambre des représentants des délégués pour des mandats de deux ans. Celui de Puerto Rico, désigné *resident commissioner*, est élu pour un mandat de quatre ans au lieu de deux. Le district de Columbia

5. Cette section de l'article 1 de la Constitution mentionne les impôts directs répartis par État. Le seizième amendement a institué l'impôt sur le revenu individuel.

et les territoires des Samoa américaines, de Guam et des îles Vierges américaines élisent un délégué. Les îles Mariannes du Nord ont élu leur premier délégué en novembre 2008. Ces délégués n'ont pas le droit de vote, mais participent aux débats et aux commissions. Cette représentation au Congrès fait débat, surtout pour Washington DC et Puerto Rico compte tenu de leur nombre d'habitants, respectivement 553 000 et 4 000 000.

Depuis 1787, le nombre de représentants selon les États a donc suivi la géographie des États-Unis et celle de son peuplement. D'une part, le pays s'est élargi de 13 à 50 États. D'autre part, et parallèlement, son nombre d'habitants a connu une formidable croissance démographique, passant de 4 millions d'habitants en 1787 à plus de 300 millions au *xxi*^e siècle, soit une multiplication par 77. La Californie, 31^e État entré dans l'Union en 1850, est désormais le plus peuplé des cinquante États, et davantage peuplé que la plupart des États européens. Elle compte 12 % de la population des États-Unis après une croissance remarquable : sa population s'est multipliée par plus de vingt depuis 1900 et par plus de trois depuis 1950. Au deuxième rang du peuplement, le Texas compte presque autant d'habitants que la Roumanie. L'État de New York, longtemps le plus peuplé des États-Unis, a été dépassé par la Californie dans les années 1960, puis par le Texas depuis le milieu des années 1990, et il compte plus d'habitants que les Pays-Bas.

Tableau 1. Nombre de représentants de la première moitié des États aux États-Unis classés par ordre alphabétique

Rang	États	Nombre de représentants
1	Alabama	7
2	Alaska	1
3	Arizona	8
4	Arkansas	4
5	Californie	53
6	Colorado	7
7	Connecticut	5
8	Delaware	1
9	Floride	25
10	Georgie	13
11	Hawaii	2
12	Idaho	2
13	Illinois	19
14	Indiana	9
15	Iowa	5
16	Kansas	4
17	Kentucky	6
18	Louisiane	7
19	Maine	2
20	Maryland	8
21	Massachusetts	10
22	Michigan	15
23	Minnesota	8
24	Mississippi	4
25	Missouri	9
SOUS-TOTAL 1		234

Chiffres des années 2000

Tableau 2. Nombre de représentants de la seconde moitié des États aux États-Unis classés par ordre alphabétique

Rang	États	Nombre de représentants
26	Montana	1
27	Nebraska	3
28	Nevada	3
29	New Hampshire	2
30	New Jersey	13
31	New Mexico	3
32	New York	29
33	North Carolina	13
34	North Dakota	1
35	Ohio	18
36	Oklahoma	5
37	Oregon	5
38	Pennsylvanie	19
39	Rhode Island	2
40	South Caroline du Sud	6
41	South Dakota	1
42	Tennessee	9
43	Texas	32
44	Utah	3
45	Vermont	1
46	Virginie	11
47	Washington	9
48	West Virginia	3
49	Wisconsin	8
50	Wyoming	1
	SOUS-TOTAL 2	201
	TOTAL REPRÉSENTANTS	435

Chiffres des années 2000

Tableau 3. Nombre de représentants dans les 24 États des États-Unis en comptant plus que la médiane (6 représentants), par ordre décroissant

Rang	États	Nombre de Représentants
1	Californie	53
2	Texas	32
3	New York	29
4	Floride	25
5	Illinois	19
6	Pennsylvanie	19
7	Ohio	18
8	Michigan	15
9	Georgie	13
10	New Jersey	13
11	North Carolina	13
12	Virginie	11
13	Massachusetts	10
14	Indiana	9
15	Missouri	9
16	Tennessee	9
17	Washington	9
18	Arizona	8
19	Maryland	8
20	Minnesota	8
21	Wisconsin	8
22	Alabama	7
23	Colorado	7
24	Louisiane	7
SOUS-TOTAL 1		359

Chiffres des années 2000.

Tableau 4. Nombre de représentants dans les 26 États des États-Unis en comptant le nombre médian (6 représentants) ou moins, par ordre décroissant

Rang	États	Nombre de Représentants
25	Kentucky	6
26	South Caroline du Sud	6
27	Connecticut	5
28	Iowa	5
29	Oklahoma	5
30	Oregon	5
31	Arkansas	4
32	Kansas	4
33	Mississippi	4
34	Nebraska	3
35	Nevada	3
36	New Mexico	3
37	Utah	3
38	West Virginia	3
39	Hawaii	2
40	Idaho	2
41	Maine	2
42	New Hampshire	2
43	Rhode Island	2
44	Alaska	1
45	Delaware	1
46	Montana	1
47	North Dakota	1
48	South Dakota	1
49	Vermont	1
50	Wyoming	1
	SOUS-TOTAL 2	76
	TOTAL REPRÉSENTANTS	435

Chiffres des années 2000

À l'opposé, parmi les États les moins peuplés, huit comptent moins d'un million d'habitants. Il s'agit d'abord des trois États disposant de la plus faible superficie : le Delaware (5 133 km², l'équivalent d'un département français de métropole), devançant en superficie le Rhode Island (2 707 km²) et précédant le Vermont (23 955 km²). S'ajoutent quatre vastes États limitrophes localisés dans le Centre-Ouest des États-Unis (Montana, Dakota-du-Sud, Dakota-du-Nord et Wyoming) et l'immense Alaska, qui dispose de 1 477 268 km², soit 16 % du territoire de l'Union.

Au fil des décennies, les grands gagnants en population absolue et relative, et, donc, en nombre de représentants, ont été des États de l'Est et du Sud. La Californie et le Texas devançant désormais l'État de New York. Avec 53 représentants⁶, la Californie compte donc cinquante-trois fois plus de représentants que sept États qui n'en comptent que le minimum, soit un seul : Alaska, Delaware, Montana, Dakota-du-Nord, Dakota-du-Sud, Vermont et Wyoming. En moyenne, chaque représentant est l'élu d'environ 650 000 habitants. Le nombre moyen de représentants par État est de 8,7, mais la médiane, le chiffre qui répartit en égale moitié les cinquante États classés par ordre de représentants décroissants, est de 6.

Il résulte des résultats des recensements que, désormais, les 9 États les plus peuplés comptent à eux seuls plus de la moitié des représentants et, donc, les 41 États restants un peu moins de la moitié. La Californie, à elle seule, compte plus de 12 % des représentants de la nation, devançant le Texas avec plus de 7 %.

Cette automaticité de la révision de la répartition des représentants après chaque recensement décennal est un élément essentiel de la stabilité institutionnelle des États-Unis, stabilité qui est une raison fondamentale de son attractivité migratoire. En outre, elle évite bien des controverses et des discussions politiques, contrairement à l'Union européenne dont la répartition des sièges au Parlement européen fait l'objet périodiquement de nombreuses tractations, puisque aucun traité ne les détermine clairement⁷.

Les conditions spécifiques des deux chambres du pouvoir législatif aux États-Unis ont une conséquence directe sur leur nature.

6. Les résultats du recensement de 2010 n'étant pas encore proclamés au moment de la rédaction de cet article, nous indiquons les chiffres de la décennie 2000, résultant des résultats du recensement de 2000.

7. Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009.

Le rôle des représentants découlant de leur représentativité spécifique

Les sénateurs sont, comme les représentants, directement élus par le suffrage populaire. Mais, au Sénat, chacun des 50 États de l'Union dispose de deux sièges, quelles que soient la superficie et la population de l'État. Ainsi la Californie compte-t-elle deux sénateurs, au même titre que les États faiblement peuplés que sont par exemple le Vermont ou le Wyoming. Le Sénat, tout en assurant la représentation des électeurs à la Chambre haute, se voit davantage comme le représentant des États fédérés et se trouve donc moins en osmose continue avec les électeurs, d'autant plus que les mandats y sont de six ans, renouvelables tous les deux ans par tiers.

En revanche, la Chambre des représentants se considère comme le représentant direct du peuple américain, des électeurs, avec la nécessité de penser comme eux, d'exprimer leurs opinions, d'autant plus que le mandat des représentants n'est que de deux ans⁸. Comme l'expose George Mason⁹, la Chambre des représentants est considérée comme devant témoigner du génie du peuple et, donc, bénéficier d'un lien avec le peuple américain plus étroit que celui qui unit la Maison-Blanche aux électeurs.

Cette représentation directe suppose un respect fidèle des aspirations de l'électorat, mais peut avoir comme conséquence de souvent porter le débat sur des considérations de politique intérieure, dans l'optique de rassembler un plus large soutien populaire. Le fait que l'élection des représentants s'effectue tous les deux ans laisse penser qu'ils sont en campagne électorale perpétuelle et explique que les débats à la Chambre qui concernent les affaires étrangères portent essentiellement sur des questions budgétaires¹⁰. Les périodiques tentations isolationnistes aux États-Unis et, en même temps, le lien ordinairement effectué entre l'intérêt national et la politique extérieure conduisent à introduire fréquemment dans la formulation de la politique étrangère des questions intérieures.

8. Steven Ekovich, qui a bien voulu relire ce texte avant publication, formule la remarque suivante : « Même si les représentants n'ont qu'un mandat de deux ans (voulu par les constituants dans le dessein d'encaisser les "passions populaires"), de nos jours la grande majorité est régulièrement réélue, ce qui fait que la Chambre basse est devenue globalement plus stable que le Sénat, soit le contraire de ce que souhaitaient les fondateurs. »

9. Cf. David Shi et George Brown Tindall, *America: A Narrative History*, New York, Norton, 1996, p. 308. *op. cit.*, p. 307.

10. Courmont, Barthélemy, « Le Congrès et son poids dans la formulation de la politique étrangère américaine », *La Revue internationale et stratégique*, n° 42, été 2001.

Les résultats des recensements ont donc des effets directs sur la répartition géographique du pouvoir législatif. Mais ils en ont également sur la composition du corps électoral qui choisit le pouvoir exécutif, donc qui élit le président des États-Unis.

Un président élu par un corps électoral révisé après chaque recensement

La Constitution des États-Unis d'Amérique¹¹, publiée quatre ans après l'indépendance effective du pays et plus de dix ans après la proclamation unilatérale d'indépendance, instaure aussi le mode électoral du président de la République. Elle est alors la première au monde à instituer la fonction de président de la République, dont le mandat est de quatre ans renouvelable, mais seulement une fois depuis 1951¹².

Le président, élu au suffrage indirect, a des pouvoirs très étendus puisqu'il est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement. Ainsi, il commande les armées, dirige la diplomatie, négocie et conclut les traités, choisit les secrétaires (ou ministres) de son cabinet (ou gouvernement), nomme les juges et fonctionnaires fédéraux (quelques milliers de personnes). Mais il reste en permanence sous la surveillance du Congrès et de la Cour suprême. Par exemple, les nominations de fonctionnaires, y compris à des échelons hiérarchiques relativement modestes, doivent être approuvées par le Sénat. Quant aux traités, ils nécessitent l'approbation des deux tiers des sénateurs.

Ce qui précède explique, compte tenu aussi de la nature fédérale du pays, pourquoi l'élection du président est organisée par la Constitution à deux niveaux. D'abord, les citoyens élisent dans chaque État des grands électeurs (*electors*), en nombre égal au nombre de sénateurs et de représentants de l'État au Congrès. Le nombre de grands électeurs est donc largement corrélé à la population de chaque État et, plus précisément, au résultat du dernier recensement décennal. Ensuite, les grands électeurs¹³ se réunissent à leur tour le lundi suivant le deuxième vendredi de

11. La Constitution des États-Unis est la plus ancienne de toutes celles qui existent aujourd'hui... mais elle est postérieure à la Constitution de la Corse, première Constitution du monde, depuis longtemps abrogée ! Très concise et d'une grande clarté, cette Constitution de la Corse comporte sept articles divisés en environ 70 alinéas. Elle s'inspire très directement des thèses exprimées par John Locke et Montesquieu (*L'Esprit des lois*, 1748).

12. La pratique consistant à limiter ses mandats à deux a été générale, mais son non-respect par Franklin Delano Roosevelt a conduit à en faire une règle de droit.

13. Par exemple, à l'élection présidentielle de 2004, le nombre total des grands électeurs est de 538 personnes, y compris les 3 *electors* du district fédéral de Washington, et la majorité absolue est de 270 voix.

décembre pour élire le futur président¹⁴. Par convention, le candidat dont les *electors* recueillent dans un État la majorité des suffrages est assuré du vote de tous les *electors* de cet État, sauf deux exceptions. Cette règle met bien en évidence le caractère fédéral des États-Unis. En effet, un président peut être élu avec moins de suffrages qu'un concurrent. Le phénomène s'est produit deux fois, dont en 2000, lorsque le républicain George W. Bush a obtenu les voix des grands électeurs de 31 États sur 50. Son concurrent, le démocrate Al Gore, a recueilli une majorité de suffrages grâce aux États les plus peuplés du pays, mais s'est retrouvé avec moins de grands électeurs.

Si aucune majorité absolue ne se dessinait autour d'un candidat, les conventionnels ont prévu que la Chambre des représentants, donc celle dont la répartition des sièges est proportionnelle à la population, choisirait le président parmi les cinq candidats les mieux placés et le Sénat de même pour le vice-président (les représentants de chaque État ayant une seule voix). Un tel cas de figure ne s'est produit qu'une fois, en 1824.

L'importance géopolitique interne du recensement aux États-Unis et, plus précisément, du dénombrement effectué par le recensement est donc considérable puisque ses résultats décennaux engendrent une révision automatique de la répartition des sièges à la Chambre des représentants et, parallèlement, du corps électoral qui élit le président, donc le premier responsable de l'action géopolitique du pays.

Résultat du recensement et stratégie politique

Mais le recensement américain décennal compte d'autres questions ayant une influence géopolitique. Ainsi la question 8, introduite depuis le recensement de 1970, donc en raison du poids croissant des Hispaniques, demande à la personne si elle est d'« origine hispanique, latino ou espagnole ». Le terme *Hispanic* est celui qui est utilisé officiellement par les autorités fédérales américaines (recensement, formulaires, etc.), mais la communauté concernée préfère celui de *Latino*, qui fait moins européen. Le *Guide du recensement 2010* précise que les « origines hispaniques ne sont pas des races », ce qui signifie, pour le gouvernement américain, qu'il existe des Hispaniques blancs et des Hispaniques de couleur. Les personnes qui répondent « oui » à cette question 8 disposent de quatre choix :

- « origine mexicaine, américano-mexicaine, chicano »,
- « origine portoricaine »,

14. Celui-ci doit avoir 35 ans révolus et être citoyen de naissance.

- « origine cubaine », ou
- « autre origine hispanique, latino ou espagnole ».

Dans ce dernier cas, la personne est invitée à préciser elle-même, les exemples suivants étant proposés : « origine argentine, colombienne, dominicaine, nicaraguayenne, salvadorienne, espagnole, etc. »

Les résultats de cette question 8 sont essentiels : d'une part, ils indiquent les poids absolu et relatif des personnes d'origine hispanique ainsi que leur répartition géographique, par âge et par sexe. D'autre part, ils permettent d'en suivre la répartition. Il en résulte des stratégies électorales qui s'adaptent aux résultats. Donnons quelques exemples. Ainsi, en 2000, lorsque les résultats officiels du recensement aux États-Unis sont rendus publics, une information domine toutes les autres : l'augmentation très importante de la population d'origine hispanique en l'espace d'une décennie, avec une hausse de 60 % par rapport au précédent recensement de 1990, atteignant 35,3 millions, soit trois millions de plus que le chiffre envisagé par les projections. Résultat inédit, ce chiffre met les Hispaniques devant les Afro-Américains, qui ne sont plus, pour la première fois, la minorité la plus importante aux États-Unis. En Californie, les Blancs non hispaniques sont désormais minoritaires, et la population d'origine latino-américaine est majoritaire à Los Angeles comme dans la Sun Valley, deux zones parmi les plus densément peuplées de l'État. La situation est semblable au Texas.

L'impact politique de l'annonce de la montée du nombre des électeurs hispaniques est immédiat. Au milieu de sa campagne électorale en Oregon, le candidat républicain au poste de gouverneur, Gordon H. Smith, prenant en compte les nouvelles statistiques, change de tactique. Au lieu de critiquer l'immigration, comme de nombreux membres de son parti l'ont fait, il se met à courtiser les électeurs latinos en promettant des services sociaux, des cartes de travail pour les clandestins et de meilleurs services de santé et d'éducation. Puis, du côté du pouvoir fédéral, le souci du vote latino-américain s'accroît. Le président américain George W. Bush n'hésite pas à utiliser la langue espagnole dans certains discours, et nomme des Hispaniques à des postes importants au sein de son cabinet.

Ensuite, en 2004, lors de la campagne pour les élections présidentielles, tout un aspect de la tactique électorale de George W. Bush, comme de son adversaire démocrate John Kerry, consiste à attirer le vote hispanique. Car les votes des électeurs d'origine latino-américaine ne sont pas acquis d'avance. Certes, les Latino-Américains résidant aux États-Unis, en majorité d'origine mexicaine, sont générale-

ment sensibles au message plus social des démocrates, qui insiste sur la couverture des soins de santé, la défense des classes moyennes ou le soutien à l'école publique. Néanmoins, ils ne sont pas indifférents à l'éthique familiale et religieuse dont se prévalent les républicains et leur candidat de cette année-là, George W. Bush. En particulier, dans les États dont le résultat du vote est considéré comme indécis, tant John Kerry que George Bush tiennent des meetings ciblés, maîtrisant suffisamment l'espagnol pour clamer : « *Amigos, necesito vuestros votos !* » À trois jours de l'élection de 2004, dans des interviews préenregistrées, ces deux principaux candidats s'expriment en espagnol sur la chaîne de télévision Univision dans le programme *Sabado Gigante* (« Samedi géant »), le plus populaire parmi la communauté latino des États-Unis, pour solliciter le vote de la communauté hispanique. « Moi, j'ai un plan de légalisation pour celui qui la mérite » assure le candidat démocrate après avoir affirmé que le président Bush, lui, « ne veut pas légaliser » les immigrés sans papiers. Quant au président sortant, il affirme que la culture hispanique s'identifie aux valeurs républicaines par l'importance qu'elle accorde « à la foi, à la famille et au travail dur ».

L'importance géopolitique interne des immigrants naturalisés d'origine hispanique se constate aussi dans des élections locales. Le nombre de parlementaires des congrès des États ou de maires latinos s'accroît. Par exemple, en mai 2005, pour la première fois, un fils d'immigrés mexicains, Antonio Villaraigosa, est élu maire de la deuxième ville des États-Unis, Los Angeles, contre le démocrate sortant, et son résultat, proche de 60 %, s'explique notamment par la montée en puissance des Hispaniques dans la Ville des anges, avec 46,5 % de la population. Tout électeur est important, mais l'immigration d'attraction oblige à s'intéresser aux catégories qui en résultent et, donc, aux électeurs inscrits issus de la population hispanique. C'est ainsi que la démocratie américaine doit tenir compte des Hispaniques.

La connaissance du nombre des personnes d'origine hispanique est aussi importante pour de nombreuses actions publiques. Les agences fédérales en tiennent compte pour des actions antidiscriminations et le respect de lois comme celle sur les droits civils. Les gouvernements des États et des collectivités territoriales (comtés, villes) utilisent les résultats pour des programmes d'aide à cette catégorie de population et pour organiser les programmes bilingues pour les personnes d'origine hispanique.

Mais la démocratie américaine tient compte aussi de la répartition selon les origines hispaniques. Par exemple, il est vrai, comme précisé ci-dessus, que les Américains d'origine hispanique naturalisés, et disposant donc du droit de vote, choisissent en majorité les candidats du Parti démocrate. Toutefois, les votes peuvent

se diversifier selon les origines, en lien avec les programmes des candidats. Ainsi, les Américains d'origine cubaine préfèrent souvent des candidats républicains, jugés moins laxistes avec le régime castriste. De même, les Américains d'origine colombienne peuvent avoir des choix politiques qui s'expliquent par leur sentiment sur la façon dont s'exercent les relations entre les États-Unis et leur pays d'origine, face aux tentatives périodiques du président vénézuélien Chavez de déstabiliser la Colombie. D'où l'importance géopolitique de cette question 8.

Le recensement, outil de connaissance de certaines diasporas

Ensuite, le formulaire individuel de recensement de la population aux États-Unis comporte une question 9, demandée depuis le recensement de 1790, donc depuis le deuxième recensement, qui ne laisse pas d'étonner en France : « race¹⁵ de la personne ». Quelle a été la réponse de Barack Obama à cette question lors du recensement de 2010 ? Elle est connue parce que le président a été filmé dans le bureau ovale pour inciter tous les Américains à répondre au formulaire du recensement.

« Le président n'a pas choisi de cocher plusieurs cases, ce qui est permis depuis 2000. Il n'a pas choisi la ligne « autre », où il aurait pu essayer de résumer son parcours hawaïo-indonésien. Il a opté pour la formule « Noir, Africain Américain ou Nègre ». Nègre, oui, comme sur les actes de naissance du temps de la ségrégation. Le terme en a choqué plus d'un, et le Bureau du recensement a dû se justifier : « *Negro* a été maintenu parce que de nombreuses personnes âgées continuent à l'utiliser », a-t-il expliqué¹⁶.

Les races proposées par le formulaire de recensement sont les suivantes :

15. Depuis ces dernières décennies, en France, l'emploi du mot « race » est souvent jugé négativement car ayant une connotation raciste. Sans doute pourrait-on éventuellement le traduire par le mot « ethnie ». Toutefois, le *Guide d'aide linguistique* en français du recensement 2010 des États-Unis traduit *race* par « race ». C'est donc cette traduction que nous employons dans ce texte. Nous ne traiterons pas ici de la dimension politique du concept de race et de son évolution au fil des recensements américains. Cf. notamment Anderson, Margo, *The American Census. A Social History*, Newhaven, CT, Yale University Press, 1988 ; Schor, Paul, « Statistiques de la population et politique des catégories aux États-Unis au XIX^e siècle. Théories raciales et questions de population dans le recensement américain », *Annales de démographie historique*, n° 105, 2003/1.

16. Cf. *Le Monde*, 18 avril 2010, cité comme « clin d'œil » du n° 699 de la revue *Population & Avenir*.

- « Blanc¹⁷,
- Noir ou Afro-Américain¹⁸,
- Amérindien ou population autochtone de l'Alaska ; dans ce cas, il convient d'indiquer le nom de la tribu principale ou d'appartenance,
 - Indien asiatique,
 - Chinois,
 - Philippin,
 - Japonais,
 - Coréen,
 - Vietnamien,
 - Autre Asiatique : par exemple : Hmong¹⁹, Laotien, Thaïlandais, Pakistanais, Cambodgien...
- Population autochtone d'Hawaï,
- Guamanien ou Chamorro²⁰,
- Samoan,
- Autre natif d'Océanie, par exemple Fidjien, Tongien...
- Autre (à préciser par la personne). »

Depuis 1790, l'éventail des réponses proposées à cette question sur la race s'est considérablement élargi au fil des décennies. Surtout, il est possible, depuis le recensement de 2000, de cocher plusieurs réponses, ce qui signifie que la répartition des Américains peut s'effectuer selon des dizaines d'ethnies. Il convient de préciser que les données sur les races reposent sur un mode déclaratif, donc sur les réponses faites librement par les personnes. L'US Census Bureau précise que ce sont des constructions sociopolitiques et qu'elles ne doivent pas être interprétées comme étant scientifiques ou ayant une nature anthropologique.

17. Selon l'US Census Bureau, un « Blanc est une personne dont les origines viennent de n'importe quel peuple européen, du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord. Il correspond à toutes les personnes qui répondent "blanc", se considérant par exemple comme d'origine irlandaise, germanique, italienne, libanaise, proche-orientale, arabe ou polonaise ».

18. Catégorie incluant à la fois des descendants d'esclaves et des Africains récemment immigrés. Cf. Dumont, Gérard-François, « La diversification du peuplement et la géopolitique interne des États-Unis », *Géostratégiques*, n° 23, 2009.

19. Peuple d'Asie, originaire des régions montagneuses du Sud de la Chine (spécialement la région du Guizhou) au nord du Viêtnam et du Laos.

20. Ethnie issue de la langue autochtone de l'île de Guam.

Tableau 5 La répartition par « race » aux États-Unis

	Nombre	%
WHITE		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
White alone or in combination ¹	216,930,975	77.1
White alone	211,460,626	75.1
White in combination ¹	5,470,349	1.9
Not White alone or in combination ¹	64,490,931	22.9
BLACK OR AFRICAN AMERICAN		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
Black or African American alone or in combination ¹	36,419,434	12.9
Black or African American alone	34,658,190	12.3
Black or African American in combination ¹	1,761,244	0.6
Not Black or African American alone or in combination ¹	245,002,472	87.1
AMERICAN INDIAN AND ALASKA NATIVE		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
American Indian and Alaska Native alone or in combination ¹	4,119,301	1.5
American Indian and Alaska Native alone	2,475,956	0.9
American Indian and Alaska Native in combination ¹	1,643,345	0.6
Not American Indian and Alaska Native alone or in combination ¹	277,302,605	98.5
ASIAN		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
Asian alone or in combination ¹	11,898,828	4.2
Asian alone	10,242,998	3.6
Asian in combination ¹	1,655,830	0.6
Not Asian alone or in combination ¹	269,523,078	95.8
NATIVE HAWAIIAN AND OTHER PACIFIC ISLANDER		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
Native Hawaiian and Other Pacific Islander alone or in combination ¹	874,414	0.3
Native Hawaiian and Other Pacific Islander alone	398,835	0.1
Native Hawaiian and Other Pacific Islander in combination ¹	475,579	0.2
Not Native Hawaiian and Other Pacific Islander alone or in combination ¹	280,547,492	99.7
SOME OTHER RACE		
Total population (all races)	281,421,906	100.0
Some other race alone or in combination ¹	18,521,486	6.6
Some other race alone	15,359,073	5.5
Some other race in combination ¹	3,162,413	1.1
Not Some other race alone or in combination ¹	262,900,420	93.4

¹ En association avec une ou plus des autres races inscrites. L'addition des données des six catégories de race peut faire plus que la population totale et les six pourcentages des six catégories de race plus de 100 pour cent parce que les individus peuvent déclarer plus qu'une race.

Source: U.S. Census Bureau, Census 2000 Summary File 1, Matrices P7 and P9.

Les raisons officielles données pour souligner l'importance de répondre à cette question, dont le renseignement est obligatoire, sont les suivantes : « La connaissance de la répartition de la population selon les races est essentielle pour l'exécution de beaucoup de lois fédérales et est nécessaire pour faire respecter la conformité

avec les lois sur les droits de vote et sur les droits civils. Les gouvernements des États utilisent les données pour déterminer les districts de vote pour les élections nationales au Congrès, pour celles concernant leur État et pour les élections locales. La connaissance de la répartition de la population selon les races est aussi utilisée pour évaluer le respect dans les pratiques d'emploi, contrôler des disparités raciales dans le domaine de la santé et l'éducation, et planifier et obtenir des fonds pour des services publics²¹. »

Mais, en outre, ce que ne précise pas l'US Census Bureau, la connaissance de la répartition de la population selon les races permet d'évaluer l'importance relative de certaines diasporas²² aux États-Unis ainsi que leur évolution, et donc d'éclairer le processus que nous avons intitulé la « diasporisation ». Couplée avec la question sur l'origine hispanique, c'est elle qui a permis de mettre en évidence que le nombre des Hispaniques est devenu plus élevé que celui des Afro-Américains depuis 2000. En outre, elle conduit à analyser l'évolution respective des différentes diasporas, dont le poids démographique est l'un des éléments déterminant leurs possibilités d'intervention dans la vie politique américaine. Par exemple, le rapprochement entre les États-Unis et l'Inde depuis les années 2000 est incontestablement corrélé avec la montée de la présence d'une diaspora indienne aux États-Unis²³. De façon plus générale, le recensement donne une indication sur l'importance éventuelle de certains lobbies au Congrès dans un pays où ces derniers ont un statut quasi officiel²⁴.

21. *Race is key to implementing many federal laws and is needed to monitor compliance with the Voting Rights Act and the Civil Rights Act. State governments use the data to determine congressional, state and local voting districts. Race data are also used to assess fairness of employment practices, to monitor racial disparities in characteristics such as health and education and to plan and obtain funds for public services.* US Census, 2010.

22. « Une diaspora est la dispersion d'une population sur différents territoires. Appliquée originellement à une communauté spécifique, la communauté juive, le champ sémantique du terme diaspora se trouve considérablement élargi depuis la fin du xx^e siècle, notamment en raison des nouvelles technologies de communication, matérielles ou immatérielles. Une diaspora est un ensemble d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythologiques. » Cf. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

23. Dumont, Gérard-François, « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », *Géostratégiques*, n° 19, avril 2008.

24. Cf. Ashworth, William, *Under the Influence: Congress, Lobbies, and the American Pork-barrel System*, Hawthorn-Dutton, 1981.

Toutefois, le recensement ne distingue pas au sein de la catégorie « Blanc ». Or, cette dernière comprend de multiples groupes humains, comme les mormons ou les amishs, ainsi que de nombreux groupes diasporiques, comme les Arméniens, les Juifs...

Le recensement, un des éléments de mesure de la place géopolitique des États-Unis dans le monde

Le recensement américain a enfin un autre intérêt, comme d'ailleurs n'importe autre recensement dans le monde. Il permet de comparer le nombre d'habitants des États-Unis et son évolution par rapport aux autres pays, et fournit l'un des indicateurs de la place géopolitique des États-Unis dans le monde, celui qui tient à celle des dix lois de la géopolitique des populations que j'ai appelée la « loi du nombre²⁵ ». Cet indicateur permet de comprendre comment cette place a évolué et comment elle pourrait évoluer dans le futur.

Pour le passé, nous disposons des travaux remarquables d'Angus Maddison²⁶ qui permettent de comparer les résultats du recensement américain de 1820 avec la plupart des pays du monde, considérés dans leurs frontières de 1989. Il montre que, d'un point de vue démographique, en 1820, les États-Unis sont une puissance moyenne. Ils comptent 10 millions d'habitants, se situent au douzième rang²⁷ et pèsent 1 % de la population dans le monde. Ils sont très largement devancés par la Chine et ses 381 millions d'habitants, comme par l'Inde et ses 209 millions d'habitants. En outre, plusieurs pays européens sont plus peuplés que les États-Unis : la France, classée troisième dans le monde²⁸, est trois fois plus peuplée, l'Allemagne 2,5 fois, le Royaume-Uni et l'Italie ont plus du double de population ; l'Espagne et la Pologne comptent également un nombre d'habitants supérieur à celui des États-Unis.

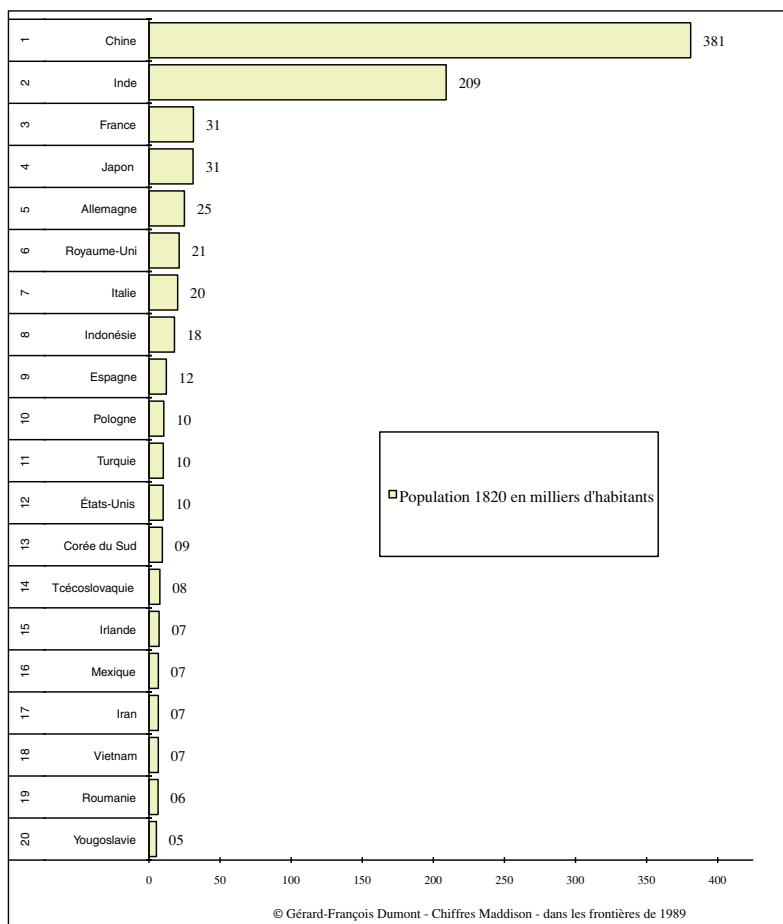
25. Cf. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre 2.

26. Né le 6 décembre 1926 à Newcastle-upon-Tyne et mort le 24 avril 2010 à Neuilly-sur-Seine, Angus Maddison est un économiste et historien britannique, l'un des rares économistes à avoir étudié l'évolution mondiale par pays et zone géographique sur le très long terme.

27. Et sans doute au treizième car Angus Maddison ne livre pas de données sur la Russie. Cf. Maddison, Angus, *L'Économie mondiale : statistiques historiques*, Paris, OCDE, 2003.

28. Qui est sans doute à considérer *ex aequo* avec la Russie.

Figure 1. Les pays les plus peuplés en 1820



Près de deux siècles plus tard, les États-Unis sont devenus une grande puissance démographique. En effet, leur population s'est multipliée par 31 de 1820 à 2010 contre 6,6 pour la moyenne mondiale²⁹, 3,3 pour l'Allemagne ou 2 seulement pour la France, pays où les effets de la transition démographique sur la croissance de la population ont été particulièrement limités en raison d'une fécondité abaissée

29. Population passée de 1 041 millions d'habitants en 1820 à 6 892 millions en 2010.

dès la fin du XVIII^e siècle³⁰. En outre, dans le même temps, la population des deux premières puissances démographiques, l'Inde et la Chine, ne s'est multipliée respectivement que par 5,7 et 3,5. Résultat, en 2010, les États-Unis pèsent 4,5 % de la population dans le monde, contre 1 % en 1820, et comptent la troisième population du monde, même si elle est nettement moindre que celle des deux pays milliardaires que sont la Chine³¹ et l'Inde³².

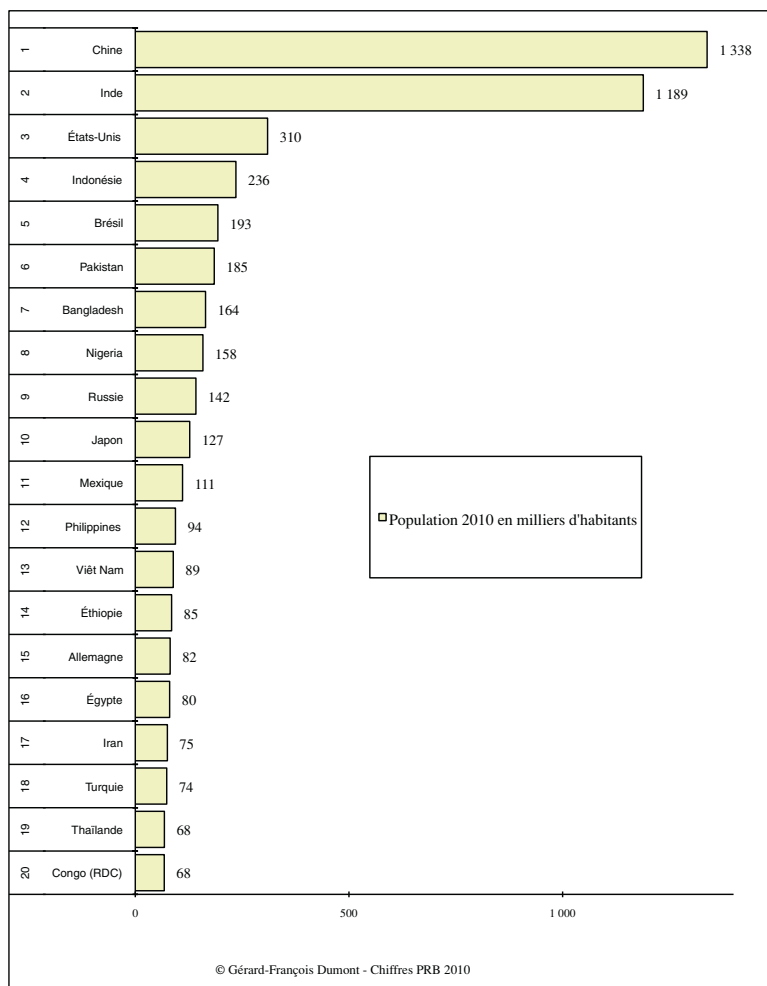
Les pays européens ne sont plus dans les premiers rangs. Il y avait neuf pays européens dans le classement des vingt pays les plus peuplés au monde en 1820. Il n'y en a plus qu'un, l'Allemagne, en 2010. Certes, l'Union européenne à 27 compte 500 millions d'habitants, soit théoriquement la troisième puissance démographique au monde, mais sa géopolitique est bien insuffisamment intégrée pour qu'elle puisse être considérée comme une « puissance ».

30. Dumont, Gérard-François, *La Population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

31. Il ne faut pas se laisser trop impressionner par le nombre de Chinois, d'une part parce que le pourcentage de la population de la Chine dans le monde n'a rien d'extraordinaire par rapport à l'histoire démographique de l'humanité et, d'autre part, parce que la démographie pourrait être le « talon d'Achille de la Chine », cf. Dumont, Gérard-François, *Population & Avenir*, n° 690, novembre-décembre 2008.

32. Dumont, Gérard-François, « L'Inde, le nouveau milliardaire », *Population & Avenir*, n° 677, mars-avril 2006, www.population-demographie.org

Figure 2. Les pays les plus peuplés en 2010

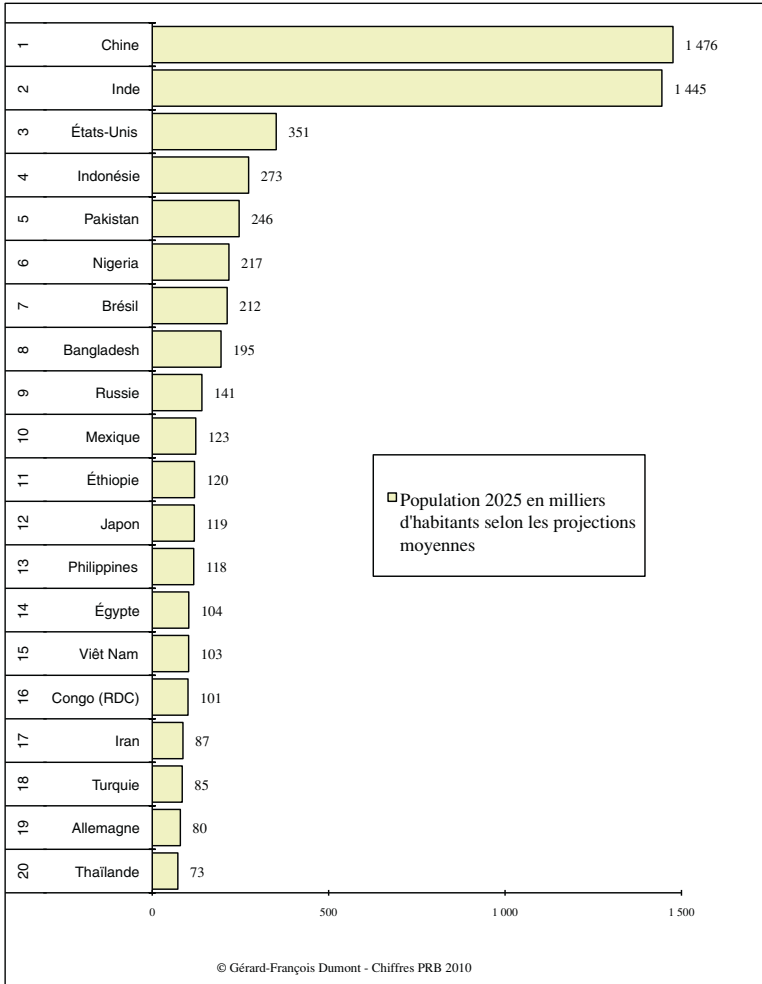


Le recensement décennal américain est aussi une base pour établir des projections démographiques. Selon les hypothèses moyennes³³, en 2025, les États-Unis resteraient la troisième puissance démographique du monde, après une croissance

33. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des États », *Population & Avenir*, n° 700, novembre-décembre 2010, www.population-demographie.org

de 40 millions d'habitants de 2010 à 2025. Les futurs recensements décennaux donneront les moyens de vérifier cette prééminence démographique des États-Unis, après la Chine et l'Inde, prééminence qui peut être un moyen du maintien de l'affirmation géopolitique de ce pays dans le futur.

Figure 3. Les pays les plus peuplés en 2025



Historiquement, l'organisation de recensements a longtemps été décidée par les pouvoirs publics pour connaître le nombre de personnes susceptibles d'être enrôlées dans les armées ou le nombre de foyers pouvant payer des impôts. À l'époque moderne, précisément à la fin du XVIII^e siècle, il réapparaît dans les pays occidentaux pour mieux gérer les besoins des populations, ce qui conduit à le considérer surtout comme un outil statistique, d'autant que le développement scientifique des indicateurs et des méthodes démographiques renforce cette idée. Mais, en réalité, tout recensement comporte toujours une incontestable dimension géopolitique interne, ne serait-ce que dans le choix des questions et l'usage qui est fait de ses résultats, et externe, par l'affichage internationalement donné. Toutefois, parmi les recensements modernes, la dimension de géopolitique interne et externe est particulièrement forte aux Etats-Unis, compte tenu des règles institutionnelles de ce pays et de l'importance et la diversité des groupes humains ou des diasporas qui y vivent.